

**Question avec demande de réponse écrite E-000184/2024/rev.1  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Aurélia Beigneux (ID), Mathilde Androuët (ID), France Jamet (ID), André Rougé (ID), Annika Bruna (ID), Eric Minardi (ID), Dominique Bilde (ID), Gianantonio Da Re (ID), Kateřina Konečná (The Left)**

Objet: Relocalisation de la production pharmaceutique en Europe

Depuis plusieurs mois, la France et plus largement l'Europe sont sous la menace d'une rupture de stocks touchant des produits essentiels tels que les antibiotiques et le paracétamol, ce qui représente un risque majeur pour la santé des Européens.

Loin d'être anecdotique, cette situation souligne l'incapacité de la Commission à résoudre ce problème préoccupant. Ces pénuries affectent directement la qualité des soins et la sécurité sanitaire de la population, et exposent les patients à des risques inutiles.

La dépendance vis-à-vis de l'approvisionnement extérieur, notamment de pays tiers comme la Chine, est devenue trop risquée. Il est donc urgent de relocaliser les chaînes de production de médicaments sur notre continent.

Quelles actions la Commission envisage-t-elle afin d'accélérer la relocalisation des chaînes de production sur notre continent?

**Soutien<sup>1</sup>**

Dépôt:23.1.2024

---

<sup>1</sup> Cette question est soutenue par un autre député que ses auteurs:Jean-Paul Garraud(ID)